

**Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants**

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة · 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 · Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants  
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes · Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secretariat of the Stockholm Convention  
International Environment House 1  
11-13, chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine – Geneva  
Switzerland

Telephone: +41 22 917 87 29  
Facsimile: +41 22 917 80 98  
E-mail: [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int)  
[www.pops.int](http://www.pops.int)

**Dossier: SC/POPRC**  
**Date: 12 avril 2011**

**Objet: Invitation à soumettre au Comité d'étude des POP des observations sur le projet d'évaluation de la gestion des risques sur l'hexabromocyclododécane (HBCD)**

La sixième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 11 au 15 octobre 2010, à Genève. Le rapport de la réunion (UNEP/POPS/POPRC.6/13) est disponible sur le site du Comité : <http://www.pops.int/poprc/>.

Conformément à la procédure prévue à l'article 8 de la Convention, le Comité a examiné le descriptif des risques sur l'hexabromocyclododécane (HBCD).

Le Comité a conclu que l'hexabromocyclododécane est susceptible, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial, et que le Comité doit procéder à la préparation d'une évaluation de la gestion des risques.

Conformément au paragraphe 7 (a) de l'article 8 de la Convention, le Comité a invité les Parties et les observateurs à fournir des informations se rapportant aux considérations énoncées à l'annexe F, et le groupe de travail intersessions a préparé le projet ci-joint d'évaluation de la gestion des risques.

Sur la base du document d'évaluation de la gestion des risques ainsi que du descriptif des risques, le Comité recommandera à la Conférence des Parties d'envisager ou non l'inscription de cette substance chimique aux annexes A, B et/ou C.

Vous êtes invité(e) à examiner le projet ci-joint et à soumettre vos observations au Comité d'étude des POP au plus tard **le 30 mai 2011.**

Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel aux adresses suivantes : [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int) et [kohno@pops.int](mailto:kohno@pops.int).

**Destinataires : Points de contact officiels de la Convention de Stockholm  
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm**

**Copie : Représentants des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

./..

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm  
Att : Comité d'étude des POP  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
11-13 chemin des Anémones  
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse  
Fax : (+41 22) 917 8098

Si vous avez des questions concernant cette invitation ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité d'étude des POP sur support papier, n'hésitez pas à contacter Mme Kei Ohno (courriel : kohno@pops.int ; téléphone : +41 22 917 8201).

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes salutations distinguées



Donald Cooper

Secrétaire exécutif  
Secrétariat de la Convention de Stockholm sur  
les polluants organiques persistants

Pièces jointes